

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Février 2018**

OBJET : Plan Mobilité : convention de partenariat pour le financement des études et travaux du pôle d'échanges multimodal de la Ciotat-Ceyreste

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Février 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder à la Métropole Aix-Marseille Provence une subvention de 3 168 000 € pour le financement des études et travaux du pôle d'échanges multimodal de La Ciotat-Ceyreste, sur un montant subventionnable de 10 560 000 €HT,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention annexée au rapport définissant les modalités de participation financière du département,
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport

La dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

M. BORÉ ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée